

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
 Annonces... 25 c la ligne
 Réclames... 50 c.
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 M.M. Laffite et C^e, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (105)	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	8h41	5h49	7h40	7h45	9h40	10h30	11h30
Mercuès.....	5 26	12 47	5 55	8 59	6 44	9 57	7 45	9 40	10 30	11 30
Parnac.....	5 39	1 7	6 7	9 12	6 57	8 10	7 45	9 40	10 30	11 30
Luzech.....	5 47	1 20	6 16	9 20	7 05	8 18	7 45	9 40	10 30	11 30
Castelfranc.....	6 3	1 43	6 37	9 42	7 27	8 40	7 45	9 40	10 30	11 30
Puy-l'Evêque.....	6 17	2 »	6 49	9 54	7 41	8 54	7 45	9 40	10 30	11 30
Duravel.....	6 27	2 14	6 58	10 4	7 51	9 4	7 45	9 40	10 30	11 30
Soturac Touzac.....	6 37	2 27	7 7	10 14	8 1	9 14	7 45	9 40	10 30	11 30
Fumel.....	7 1	2 44	7 19	10 24	8 7	9 20	7 45	9 40	10 30	11 30
Monsempron-Libos.—Arrivée.	7 8	2 51	7 26	10 31	8 14	9 27	7 45	9 40	10 30	11 30
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30	9h30	5h25	8h41	7h40	9h57	7h45	9h40	10h30	11h30
Fumel.....	7 37	9 37	5 37	8 41	7 40	9 57	7 45	9 40	10 30	11 30
Soturac Touzac.....	7 50	9 49	5 53	8 45	7 44	9 61	7 45	9 40	10 30	11 30
Duravel.....	8 2	9 57	6 7	8 46	7 45	9 62	7 45	9 40	10 30	11 30
Puy-l'Evêque.....	8 11	10 6	6 20	8 47	7 45	9 63	7 45	9 40	10 30	11 30
Castelfranc.....	8 30	10 20	6 43	8 48	7 45	9 64	7 45	9 40	10 30	11 30
Luzech.....	8 44	10 32	7 2	8 49	7 45	9 65	7 45	9 40	10 30	11 30
Parnac.....	8 55	10 41	7 18	8 50	7 45	9 66	7 45	9 40	10 30	11 30
Mercuès.....	9 7	10 52	7 35	8 51	7 45	9 67	7 45	9 40	10 30	11 30
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	8 52	7 45	9 68	7 45	9 40	10 30	11 30

Cahors, le 14 Avril 1874

Les vacances que prennent en ce moment les membres de l'Assemblée nationale auront pour eux des enseignements salutaires. Ils peuvent reconnaître que le Pays, ennemi des coups d'état d'en haut aussi bien que des coups d'état d'en bas, ne demande que le repos et le travail.

Sans doute, il existe un peu partout, mais rares et disséminés malgré le zèle et l'activité de leurs comités, des hommes qui obéissent à un mot d'ordre pour renverser, au profit de l'anarchie le Gouvernement du maréchal Mac-Mahon. Ce qu'ils veulent en réalité, c'est l'autorité, pour les seuls avantages personnels qu'elle peut procurer. D'autres hommes, que nous ne confondons pas assurément avec ces derniers, sont dominés par le regret d'un gouvernement tombé qui a eu ses grands jours, mais qui (comment ne pas le reconnaître ?) a laissé derrière lui une France diminuée, une Allemagne et une Italie unifiées, et flanquées sur nos frontières comme deux citadelles qui croisent leurs feux. Si ce gouvernement peut revenir, c'est à une autre heure et dans une situation différente.

Les adhérents de ces deux partis, sans oublier les impatients de l'extrême droite voués aux immuables espérances, ne sont qu'une minorité. Tout ce qui travaille, tout ce qui réfléchit, tout ce qui songe au lendemain ne veut pas se lancer dans les aventures. Un Pouvoir issu de nos malheurs est organisé en partie : Les aspirations de la vraie France ne vont pas, pour le moment, au-delà de l'organisation complète de ce Pouvoir présidé par un vaillant Soldat, et dirigé par un illustre Ministre.

C'est là ce que les membres conservateurs de l'Assemblée nationale voient clairement dans leurs départements, sans se laisser inquiéter par les attaques, les récriminations et les erreurs de la polémique. Ils savent que, dans les temps actuels, si on veut réaliser quelque bien pour la Patrie, il faut au besoin avoir le courage de froisser ses meilleurs amis eux-mêmes, en n'hésitant pas à aller, suivant les circonstances et les contradictions des événements, vers les seules solutions raisonnables susceptibles de réalisation. Si un homme d'Etat a dit un jour à un gouvernement : *Il n'y a plus une faute à commettre*, ce n'est pas à un gouvernement, mais c'est à la France elle-même, dont l'existence est menacée par la Prusse et par le radicalisme, que cette parole, violente autrefois, peut être adressée maintenant avec une entière vérité.

Les hommes vraiment politiques et vraiment patriotes sont ceux qui sacrifient au salut commun leurs préférences et leurs préférences personnelles. Du reste, la République n'est pas plus compromise que la Monarchie par le Septennat qui doit être une trêve et une halte de sept ans. Historiquement, la République en France n'est jamais compromise que par les républicains, et aujourd'hui il est facile de voir que les plus nombreux parmi eux, c'est-à-dire les exaltés et les furieux, s'acquittent de ce soin avec un merveilleux ensemble. La République en France, sans les conservateurs, est une République mort-née, espèce de monstre dont la vue seule est un épouvantail. La presse de Berlin ne s'y trompe pas, quand elle insulte ou rappetisse le maréchal Mac-Mahon, pour exalter les purs qui avaient préparé directement ou indirectement les horreurs de la Commune.

Le maréchal Mac-Mahon, voilà réellement l'ennemi, ou plutôt l'obstacle que cherchent à écarter les ultras et les radicaux. Aux yeux de l'extrême droite, il aurait dû favoriser M. le comte de Chambord; aux yeux des bonapartistes, il ne devrait pas oublier que l'Empire l'a fait duc de Magenta. Quant aux radicaux, ils savent qu'il a terrassé la Commune, et cela leur suffit pour le poursuivre de leurs haines. Le Maréchal a raison de se placer en dehors de ces trois coteries. Il est nommé pour sept ans; il veut, et il a le droit de vouloir, que son pouvoir soit organisé pour sept ans. Nous avons la ferme conviction que ce résultat sera atteint, soit que les dissidents légitimistes ou bonapartistes de l'ancienne majorité reconnaissent leur impuissance et reviennent de leurs erreurs, soit qu'ils soient remplacés dans les rangs de cette majorité par un appoint du centre gauche.

On lit dans la Patrie :

De grands efforts sont faits en ce moment pour amener un rapprochement entre le groupe Gambetta et le groupe Ledru-Rollin, dont la scission, commencée à l'occasion du vote sur la proposition Dahirel et qui s'accroît chaque jour davantage, inquiète vivement la gauche. C'est M. Thiers lui-même qui aurait pris le rôle de conciliateur : plusieurs réunions auxquelles assistaient les principaux députés des deux groupes ont déjà eu lieu chez lui, dans lesquelles l'ancien président de la République aurait démontré aux dissidents la nécessité de rester plus unis que jamais à la veille d'une session pendant laquelle seront discutées les lois constitutionnelles.

C'est précisément sur cette attitude de plus en plus étrange de M. Thiers que les hommes d'ordre doivent compter pour s'allier à eux les fractions conservatrices du centre-gauche. Déjà commencé il y a quelques temps, ce travail de

désagrégation se poursuivra utilement.

Nous ne voulons pas, nous ne pouvons pas vouloir un changement de majorité; nous voulons une extension de majorité, et cette extension est nécessitée par les exagérations et les impatiences des partis extrêmes qui annoncent hautement leur intention de voter, dans l'Assemblée, contre le gouvernement. S'ils tiennent parole, tant pis pour eux.

La Presse a publié récemment un excellent article sur le centre gauche. Nous en reproduisons les principaux passages :

Le centre gauche se divise en trois fractions : l'une confine à la gauche et nous souhaitons qu'elle retourne le plus promptement possible à son point de départ; l'autre se compose de quelques officiers généraux sans armée, ambitieux déçus et persévérants, comptant beaucoup à en juger par l'importance qu'ils se donnent, mais ne comptant que pour leur propre voix dans les scrutins. Mais il est une troisième fraction dans laquelle prévaut l'intérêt conservateur, dont une ambition personnelle exagérée ne trouble pas l'esprit, qui soutenait M. Thiers tout en blâmant ses complaisances pour les radicaux et qui est disposée à défendre le maréchal de Mac-Mahon parce qu'on le sait incapable de telles complaisances.

Le concours de cette fraction conservatrice du centre gauche est-il de nature à séparer la droite du centre droit ? Nous ne le croyons, ni ne le souhaitons.

L'axe de la politique du maréchal de Mac-Mahon ne saurait être déplacée sans de graves inconvénients. Il ne veut ni ne peut, comme l'a fait son prédécesseur, gouverner tour à tour avec la gauche et avec la droite. Mais il voit de grands avantages pour la cause conservatrice à ce que ceux qui, sous l'influence pernicieuse de M. Thiers, l'ont abandonnée autrefois, y reviennent se souvenant du mandat qu'ils ont reçu le 8 février 1871.

Nous féterons leur retour dans la grande famille conservatrice ainsi heureusement complétée; mais que la droite ne croie pas que pour faire fête à l'enfant prodige il faudra négliger les fidèles de la première heure.

La Patrie, avec laquelle nous sommes si souvent en communauté d'idées, constate les déclarations de la Presse, et elle ajoute les réflexions qui suivent :

« La jonction des centres » est remise en discussion, sans doute faite de mieux depuis le départ de l'Assemblée. Il est intéressant de remarquer avec quel sérieux à droite et à gauche on adresse au centre gauche de petits signes coquets, des œillades tendres, des appels provoquants pour l'attirer vers l'un ou l'autre côté.

Jamais, il faut bien l'avouer, depuis les jours heureux que lui faisait M. Thiers, le centre gauche ne s'était trouvé à pareille fête. Dédaigné par la droite conservatrice, dont il avait déserté la cause; traité en Prudhomme par la gauche, qui entend s'en servir comme appoint ou comme chaperon à l'égard des électeurs modérés, mais qui sait bien qu'elle le dirigera à son gré, le centre gauche, après une série de fautes et de ridicules, était arrivé à n'avoir plus qu'une situation négative.

Aujourd'hui, ce groupe de flottants et de modérés ambitieux voit les deux côtés de la Chambre lui faire les sourires les plus séduisants.

D'un côté, la France et la Presse expliquent avec soin, avec toutes les bonnes grâces possibles au centre gauche qu'il doit revenir aux conservateurs; que les temps sont passés où M. Thiers le conduisait comme un troupeau docile vers les rivages radicaux; qu'il faut s'entendre, se grouper et constituer la majorité au septennat.

Pour notre compte, nous ne pourrions qu'applaudir à cette conversion tardive, et si, après tant d'évolutions mauvaises, le centre gauche éprouvait enfin le désir d'en faire une bonne, on devrait être satisfait de le voir abandonner les aventures rouges pour adhérer à la politique du 24 mai et du 20 novembre.

Mais les radicaux ne sont nullement disposés à laisser échapper ces auxiliaires qui leur ont été si utiles et qui sont si peu gênants pour eux. Aussi la République française se hâte-t-elle de prêcher en sens contraire pour retenir le groupe hésitant.

Nous ignorons et nous ne voulons pas rechercher le sort qui peut attendre les hommes du centre gauche dans leur retour possible vers la droite; ce serait déjà un honneur de rentrer dans le devoir; mais nous savons et nous n'avons cessé de répéter depuis trois ans que hors de là il n'y a pour eux, dans l'alliance radicale, que le rôle le plus pitoyable, le plus malaisant, — et comme dénouement, la juste punition de tout le mal qu'ils auront fait.

Le Journal des Débats commentant la note officielle de l'Agence Havas, que nous avons publiée samedi, croit que le maréchal Mac-Mahon a prononcé devant plusieurs députés les paroles les plus significatives. Il constate un rapprochement marqué entre les diverses fractions modérées de l'Assemblée, rapprochement désiré par le Maréchal, et ensuite il s'exprime ainsi :

Ce mouvement est déjà assez sensible pour justifier et encourager les espérances de tous ceux qui ont le désir de fonder sur une base large et solide un gouvernement à la fois libéral et conservateur. La tendance que nous signalons est réelle.

Revue des Journaux

Patrie.

Il faudrait pourtant savoir si tous ces faits et ces actes sont vrais ou faux, si ces documents sont authentiques ou inventés.

Chaque semaine les journaux exhibent quelque nouveau papier de l'ex-gouvernement du 4 septembre, contenant diverses énormités administratives, financières ou politiques. Les journaux radicaux ne s'expliquent pas, et se bornent à recommencer leurs déclamations ordinaires, sur la réaction, sur les lois répressives et autres banalités soi-disant libérales. Voici un nouveau document :

Bordeaux, 29 janvier 1871, 8 h. 5 soir.
 Intérieur à préfet Lot-et-Garonne. — Urgence.
 « Saisissez le journal, l'abonné, le porteur et les destinataires, car il y a égale culpabilité.
 LÉON GAMBETTA.

Cette dépêche est publiée par le *Paris-Journal*, qui a fait dans cet ordre de choses des trouvailles fréquentes et curieuses.

Est-ce vrai? Est-ce faux? Voyons, une fois pour toutes, sortons des silences hypocrites et ouvrons les yeux qui cherchent à ne pas voir. Il appartient à la *République française*, journal de M. Gambetta, de s'expliquer.

Cette dépêche est-elle authentique ou imaginaire? Nous le lui demandons expressément.

Si elle n'est pas réelle, nous rectifierons en toute hâte. Mais si elle est vraie, la *République française* et autres feuilles du 4 septembre voudront bien cesser leur comédie « libérale ». Elles comprendront sans doute qu'elles n'ont plus le droit de se récrier, comme elles le font chaque jour, contre les prétendues sévérités d'autrefois, ni contre les mesures d'aujourd'hui, dont la presse démagogique peut être l'objet.

Quand on a écrit la dépêche que nous venons de citer (et tant d'autres...) on doit se taire devant les décisions qu'elles soient, par ce motif qu'on a dépassé soi-même tout ce qui peut être osé contre toutes les libertés.

Pays.

M. le prince Jérôme Napoléon, après la suppression de l'*Avenir national*, organe du communal Portalis, avait vainement cherché à Paris un journal où il pût déposer sa prose et exposer ses théories sur la politique, la morale et la religion.

Forcé lui fut de se rabattre sur la presse de province; une feuille rouge, la *Volonté nationale*, paraissant à Rochefort, publia un jour une lettre signée « la Rédaction », adressée au prince, et une réponse de celui-ci. C'était le traité d'alliance; quelques jours plus tard, nous apprenions que le *Patriote de la Corse*, dirigé par un triste personnage du nom de la Rocca, faisait aussi cause commune avec le prince Napoléon.

Or, dès aujourd'hui, le prince Jérôme Napoléon a un organe à Paris. Nos lecteurs pourraient en chercher vainement le nom, nous ne voulons pas les faire attendre plus longtemps. C'est le *Bien public*, l'organe de M. Thiers, de celui qui, en qualité de Président de la République, fit expulser du territoire français, au mois de janvier de l'année dernière, le prince Napoléon.

Le prince et les républicains de la fortune ont sans doute fait réfléchir celui qu'on appelle indifféremment l'« illustre homme d'Etat » ou le « sinistre vieillard », pour qu'il tende à ce point la main à un homme qu'il devait considérer comme son plus dangereux ennemi, puisqu'il le fit reconduire à la frontière entre deux gendarmes.

Non-seulement le journal de M. Thiers insiste sur l'alliance du prince Napoléon avec la maison de Savoie, non-seulement sur la clairvoyance dont il a fait preuve en ne se rendant pas à Chislehurst, mais encore il attaque les princes d'Orléans, que M. Thiers a servis pendant longtemps avec la dose de fidélité dont il est capable.

Les journaux républicains ont relevé l'article du *Bien public*, les uns en termes violents et indignés, les autres en prétendant que M. Thiers devait être forcément étranger à sa rédaction et en le sollicitant de le désavouer.

Il est probable que l'ancien président de la République laissera faire et ne répondra rien.

Quant au prince Napoléon, nous ne lui voulons pas répéter ce qui lui a été dit ici même à différentes reprises; sa personnalité est jugée depuis longtemps, et la façon dont il est soutenu aujourd'hui par le *Bien public* ne nous a pas étonné et n'étonnera personne de ceux qui connaissent son caractère et le triste rôle qu'il a joué dans ces dernières années, aussi bien sous l'Empire que depuis le 4 septembre.

Français.

Il y a en ce moment comme un renouvellement de violence dans la presse d'extrême droite contre le gouvernement. Jamais on n'avait vu passer sur ce parti un pareil vent de folie. Ces journaux sont en révolte ouverte contre la loi du 20 novembre et demandent que, dès la rentrée de l'Assemblée, on enlève au maréchal le pouvoir qui lui avait été confié pour sept ans. Nous ne saurions mettre trop en garde l'opinion contre le trouble et l'inquiétude que pourraient lui causer ces violences. Les journaux d'extrême droite profitent de l'absence des députés pour usurper un rôle et une autorité qui ne leur appartiennent en aucune façon. Quand ces journaux parlent, ils ne le font pas au nom de la droite.

Constitutionnel.

Niaises et sottes âmes, faites des révolutions, levez les pavés, semez le pétrole, pour détruire les aristocrates, comme vous dites! Les aristocrates, ne les cherchez pas ailleurs que dans vos rangs! Célébrez l'*Egalité*, chantez-la à tue-tête, demandez-la à vos chas-sepots; vous ne la trouverez pas même dans l'expiation! Vos aristos sauront se tirer d'affaire; ils ont le gousset bien garni, de belles relations, des amis opulents, qui ne pensent qu'à eux. Vous, infime gibier d'émeute, vous, on vous laissera languir sans espérance, ni secours, ni consolation, jusqu'à ce que la pitié et la clémence de ceux que vous appelez les réactionnaires vous arrachent de votre rocher. Il vous restera, il est vrai, la satisfaction de savoir que MM. Rochefort, Grousset, Régère, la passent douce et bonne à New-York ou à Londres.

Informations

Le projet de loi pour la nomination de la Chambre haute sera déposé dès le début de la session prochaine. Ce projet sera rédigé d'après les idées qu'a exprimées M. le duc de Broglie devant la commission des Trente. Les lecteurs du *Journal du Lot* n'ont pas oublié que nous avons publié intégralement la déclaration de M. de Broglie.

La *Gazette de Strasbourg* publie : 1° un décret impérial en date du 3 avril qui dissout le conseil municipal de Strasbourg; 2° une ordonnance du président du district portant que le décret qui charge M. Back, directeur de la police, des fonctions de maire, en qualité de commissaire du gouvernement, reste en vigueur, et que conséquemment M. Back continue à exercer les droits et à remplir les devoirs du conseil municipal.

On lit dans la *Gazette de la Baltique* que l'entrevue des empereurs d'Autriche et de Russie aurait été tellement favorable à la paix que le gouvernement russe a renoncé, pour le moment, à continuer les travaux de fortification sur les frontières de l'Autriche. On a allégué des difficultés financières pour suspendre les travaux des nouvelles forteresses de Dubno et d'Ossowiec, et pour confier d'autres fonctions à l'ingénieur en chef chargé de les diriger.

Mme Cavaignac, veuve de l'illustre général, a subi l'ablation d'une tumeur au sein. Ses amis espèrent qu'elle sera promptement rétablie.

Cinq ministres quittent Paris pour aller siéger dans leurs conseils généraux respectifs. Ce sont MM. de Broglie, dans l'Eure; Magne, dans la Dordogne; duc Decazes dans la Gironde; de Larcy, dans le Gard, et Deseilligny, dans l'Aveyron.

Lundi dernier ont commencé à Buc, près Versailles, les nouveaux travaux pour la défense de Paris. Trois ouvrages au moins doivent être terminés cette année: Buc, Valleras et Saint-Cyr. L'ouvrage construit à Saint-Cyr sera étoilé et d'une importance égale au moins à celle du Mont Valérien.

Le ministre de la guerre déposera à la rentrée, sur le bureau de l'Assemblée, un projet de loi ayant pour but de compléter le nouveau système défensif de la zone frontière de la France.

La zone frontière est la portion du territoire national dans le rayon de laquelle doivent être conservés tous les obstacles naturels qui peuvent servir à protéger le pays contre l'invasion des armées ennemies. Dans cette zone, les chemins vicinaux ou forestiers sont soumis à la surveillance de l'autorité militaire; celle-ci peut en outre interdire, dans la même zone, le défrichement des bois des particuliers ou des communes, dont la conservation est reconnue nécessaire à la défense nationale.

Le *Soir* annonce qu'un avertissement verbal a été donné de nouveau à deux journaux qui commençaient à appuyer le mouvement dissolutionniste, pour les prévenir que leur ardeur pourrait les exposer à de sérieuses mésaventures.

Le parti radical, qui a soutenu la candidature de M. Danelle-Bernardin dans la Haute-Marne, et se vante d'avoir assuré son élection, se montre très mécontent d'avoir été oublié et presque désavoué dans une lettre de remerciement adressée par le nouveau député à ses électeurs.

Il aurait été décidé dans une récente réunion de l'Union républicaine que désormais, avant d'appuyer aucun candidat, les comités radicaux exigeraient de lui l'engagement de réclamer avant tout la dissolution, ce qu'on a négligé de faire à l'égard du nouvel élu de la Haute-Marne.

Le parti radical a déjà choisi, dans le département de Maine-et-Loire, le successeur de M. Beulé à l'Assemblée nationale. Il a désigné pour cette candidature M. Maillé, ex-maire d'Angers, récemment révoqué. Les conservateurs, à la suite de ce choix aussi significatif que prématuré, ont décidé de soutenir la candidature de M. Berger, ancien député au Corps législatif.

L'évasion de Rochefort et de ses amis a excité, comme on le pense bien, une vive allégresse à Belleville, à Montmartre, dans tous les quartiers où la démagogie recrute ses meilleurs soldats. Dans ces agréables régions, il y a eu des manifestations expansives où l'on criait, avec ivresse: « Vive Rochefort! vive Régère! vive la Commune! »

Le Reichstag allemand a repris ses séances, interrompues par les fêtes de Pâques. On se rappelle à quel point, entre lui et la Cour, la situation était tendue lorsqu'il s'est prorogé, et quelles chances sérieuses le projet de loi militaire du gouvernement courait de ne pas être adopté.

Il s'agit de savoir si le Parlement allemand, rompant avec toutes les traditions des Assemblées chez les peuples libres, abdiquera à tout jamais, pour lui et ses successeurs, le droit de se prononcer sur la qualité des effectifs militaires, et si le chiffre de 401,000 hommes, réclamé impérieusement par le gouvernement, sera adopté comme contingent *minimum* annuel.

Dans le camp libéral-national, les uns ne veulent pas engager indéfiniment l'avenir; les autres contestent en outre l'opportunité du chiffre de 401,000 qu'ils voudraient réduire à 384,000 ou même 360,000 hommes. Nous ne parlons pas, et pour cause, de la manière de voir des autres fractions de l'opinion (particularistes, ultramontains, démocrates et progressistes), qui toutes naturellement se montrent opposées de la manière la plus énergique au projet.

Qu'arrivera-t-il si une majorité ne se forme pas, en fin de compte, dans le sein du Parlement, pour approuver le projet de M. de Bismarck? Il arrivera, comme en 1864, que le Reichstag sera dissous; car pour admettre l'hypothèse de la retraite de M. de Bismarck sur cette question, il faudrait ne pas savoir que l'empereur Guillaume lui-même s'est prononcé dans le même sens que son ministre et avec non moins de vigueur que lui.

La dépêche du consul de France à Sydney relative à l'évasion de Rochefort et de ses co-détenus, et celle du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie sont arrivées à Paris, en même temps que le gouvernement anglais confirmait cette évasion à notre ambassadeur de Londres.

La dépêche de Nouméa est du 2 avril et celle du consul de Sydney du 8. Le bâtiment qui a apporté la première à Sydney a mis donc 5 à 6 jours pour faire la traversée de Nouméa.

L'évasion a eu lieu le 20 mars. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'explique pas son silence depuis le 20 mars jusqu'au 2 avril; sa dépêche est d'ailleurs très courte. Il se borne à expliquer l'évasion par la difficulté de garder suffisamment l'île où étaient les détenus, à annoncer l'ouverture d'une enquête et l'envoi de détails complémentaires par le courrier ordinaire.

La dépêche du consul de Sydney était, comme la première, sans signature du titulaire du con-

sulat. Elle se borne à confirmer l'évasion et à dire que les évadés étaient assez mal vus à Sydney et qu'ils attendaient de l'argent pour se rendre en Europe.

Le Gouvernement français est décidé à découvrir la vérité, et à réprimer énergiquement les coupables, quels qu'ils soient.

On assure que le contre-amiral Ribour, muni des pouvoirs les plus complets, partira le 14 avril pour la Nouvelle-Calédonie.

Paris, samedi, 11 avril, 1 heure 20.

Une dépêche de Melbourne (Australie), du 10 avril, dit que Rochefort et les autres évadés s'embarqueront demain pour la Californie.

Une somme importante a été payée au capitaine du navire sur lequel l'évasion s'est effectuée.

On sait que l'*Union républicaine* de l'Eure a été condamnée pour diffamation et outrages envers M. de Broglie. Ce journal avait prétendu que M. le duc de Broglie avait reçu avec enchantement le duc de Mecklembourg, général prussien, qui était venu prendre garnison chez lui pendant la guerre.

Le *Français*, à cette occasion, publie le fait tel que l'a rapporté sur le moment le *Courrier de la Gironde*.

Voici ce qu'imprimait ce journal :

Lorsque le grand-duc de Mecklembourg vint prendre « garnison » chez M. le duc de Broglie, il demanda à lui parler pour s'entendre avec lui sur le logement de son état-major. M. Albert de Broglie se présenta et se contenta d'adresser au duc prussien ces paroles: « Monsieur le duc, puisque j'ai le triste et fatal bonheur d'être obligé de vous recevoir chez moi, veuillez disposer des appartements de ce château qui vous conviendront, et me permettre de me retirer à l'extrémité de cette maison. »

Le duc de Mecklembourg ne se tint pas pour battu et, vers quatre heures et demie, il fit inviter le duc de Broglie à dîner chez lui avec son état-major :

« Monsieur, je ne puis accepter votre invitation d'abord parce que je porte le deuil de mon père, ensuite parce que je porte le deuil de ma patrie! »

Chronique locale

et méridionale.

Un incident assez grave a marqué l'ouverture de la deuxième session du Conseil général qui a eu lieu hier, 13 avril.

L'un des conseillers, M. de Verninac, a voulu interpeller M. le Préfet au sujet du choix des maires. M. le Préfet a interrompu immédiatement cette discussion comme inconstitutionnelle.

« Les maires, a-t-il dit, ont été nommés par M. le Président de la République, le ministre de l'intérieur et moi, en vertu d'une loi votée par l'Assemblée nationale souveraine. Ce serait méconnaître l'esprit et le texte même de la loi que de discuter les choix qui ont été faits. Je prie M. le président de vouloir bien mettre fin à cet incident; car s'il se prolongeait, je serais obligé de protester en me retirant. »

L'incident a été clos immédiatement par le président et par l'Assemblée tout entière; pas assez rapidement, toutefois, pour qu'un conseiller, M. Bessières, n'ait eu le temps de dire à l'interpellant quelques vérités écrasantes sur les violences odieuses des hommes du 4 septembre dans le département du Lot.

Tout le monde ne sait-il pas, d'une extrémité du département à l'autre, qu'il y a eu chez nous, au nom d'un gouvernement sorti de l'émeute, plus de cinq cents révocations ou déplacements parmi les maires, les juges de paix, les experts des tabacs, les gendarmes, les employés de mairies et surtout les instituteurs qui étaient mis réellement et impitoyablement en coupe réglée?

Aujourd'hui, c'est la loi à la main, que les Préfets agissent avec la plus grande et la plus loyale modération.

Aussitôt après la session des conseils généraux, les conseils municipaux tiendront leur seconde session ordinaire annuelle. Elle s'ou-

vrira au commencement du mois de mai et durera au plus dix jours. Cette session est particulièrement consacrée aux opérations de comptabilité.

M. le directeur de la succursale de la banque d'Agen est arrivé aujourd'hui à Cahors. Il est envoyé, paraît-il, pour s'occuper de la prochaine construction de la succursale de notre ville. Comme nous l'avons déjà dit, la banque de Cahors s'élèvera rue Valentré, en face de l'hospice.

Le ministre de la guerre, consulté sur l'interprétation à donner au décret du 27 janvier 1872, a fixé ainsi qu'il suit cette interprétation.

Le temps passé dans les divers corps de l'armée auxiliaire pendant la guerre doit être compté comme service militaire, et inscrit sur les états de service et sur les contrôles des corps. Mais un militaire gradé de l'armée active ne peut compter comme ancienneté dans son grade, le temps pendant lequel il a servi dans le même grade ou dans un grade supérieur dans l'armée auxiliaire.

Il ressort d'un arrêté de la cour de cassation, que les jeunes soldats de la réserve de l'armée active des classes de 1867 à 1870, ayant changé de domicile avant le premier janvier 1873, époque à partir de laquelle la loi du 27 juillet 1872 sur l'armée, a été déclarée exécutoire, ne sont pas tenus de faire la déclaration de leur changement de domicile ou de résidence. Cette déclaration prescrite par les articles 34 et 35, n'est obligatoire que pour ceux de ces jeunes gens qui auraient changé de domicile depuis le 1^{er} janvier 1873, ou en changeraient à l'avenir.

On lit dans le Journal de Paris :

Nous avons déjà démenti à plusieurs reprises les bruits fâcheux que les bonapartistes font courir perpétuellement au sujet de l'état de santé de M. Magne et du désir qu'il aurait de quitter le poste qu'il occupe dans le ministère, à la satisfaction générale.

Nous apprenons que M. Desseigny, ministre intermédiaire des finances, a reçu de M. Magne, qui se trouve actuellement en Périgord, une lettre qui contient les nouvelles les plus satisfaisantes au sujet de la santé de l'éminent homme d'Etat.

M. Magne va de mieux en mieux. Il faut que les donneurs de fausses nouvelles en prennent leur parti.

LE BACCALAURÉAT.

Une dépêche nous a signalé hier, un décret et un arrêté ministériel sur les modifications apportées au baccalauréat.

Voici ces deux documents, que publie le Journal officiel :

« Le président de la République française, » Sur le rapport du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts ; » Vu les articles 16 et 19 du décret du 17 mars 1868 ; » Vu le décret du 27 novembre 1864 ; » Vu l'avis du conseil supérieur de l'instruction publique,

» Décrète :

» Art. 1^{er}. — L'examen du baccalauréat ès-lettres comprend deux séries d'épreuves :

» La première porte sur les lettres et sur les parties de l'histoire et de la géographie enseignées dans le cours des études classiques jusqu'à la rhétorique inclusivement ;

» La deuxième porte sur la philosophie, sur les sciences et sur les parties de l'histoire et de la géographie enseignées dans la classe de la philosophie et sur les langues vivantes.

» Art. 2. — Nul ne peut, sauf le cas de dispense, se présenter à l'examen du baccalauréat ès-lettres, s'il n'est âgé de 16 ans accomplis.

» Les candidats âgés de moins de 19 ans ne peuvent se présenter aux épreuves de la 2^e série qu'une année après avoir subi celle de la 1^{re} série. Pourra compter pour une année, l'intervalle comprise entre la session de novembre et celle de juillet.

» Le délai d'une année est réduit à trois mois pour les candidats âgés de plus de 19 ans à la date des épreuves de la 2^e série.

» Art. 3. — La division des épreuves est obligatoire à dater de la session de novembre 1875 ; jusque là elle est facultative et les candidats qui se présenteront à la première série des épreuves ne seront interrogés, en ce qui concerne l'histoire et la géographie, que sur les matières actuellement comprises dans le programme de rhétorique.

» Art. 4. — Le ministre de l'instruction publi-

que, des cultes et des beaux-arts, est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait à Versailles, le 9 avril 1874. » Maréchal DE MAC-MAHON, » Duc de Magenta. »

« Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

» Vu le décret du 27 novembre 1864 et le règlement du 28 novembre de la même année ;

» Vu le décret du 9 avril 1874,

» Arrête :

» Art. 1^{er}. — Une session extraordinaire pour la première série des épreuves du baccalauréat ès lettres, sera ouverte dans les facultés le 1^{er} août 1874.

» Le registre d'inscription sera ouvert du 10 au 25 juillet inclusivement.

» Art. 2. — L'épreuve écrite comprendra :

1^o Une composition de latin ;

2^o Une version latine de la force de celles qu'on donne en rhétorique.

» Le sujet et le texte de ces compositions sont choisis par le doyen de la faculté.

» Art. 3. — L'épreuve orale commence par l'explication à livre ouvert d'un auteur grec, d'un auteur latin et d'un auteur français, indiqués au candidat par le président du jury parmi les auteurs prescrits pour la classe de rhétorique des lycées. Le candidat doit d'ailleurs répondre aux questions de littérature et d'histoire qui se rattacheront naturellement à cette explication.

» Des questions prises dans les programmes officiels de l'enseignement de la classe de rhétorique sont ensuite adressées au candidat sur l'histoire et la géographie.

» L'épreuve orale dure une demi heure.

» Art. 4. — Les diverses épreuves sont partagées en trois sections, qui sont représentées par un nombre de suffrages déterminé comme il suit :

» L'épreuve écrite, 2 suffrages ;

» Explication des auteurs, 2 suffrages ;

» Histoire et géographie, 4 suffrages.

» Art. 5. — Nul ne pourra se présenter à l'examen s'il n'est âgé de 16 ans accomplis.

» Des dispenses pourront être accordées par le ministre aux élèves de rhétorique sur le rapport motivé du recteur.

» Fait à Versailles, le 10 avril 1874.

» De Fourtou. »

Le conseil d'Etat vient de régler tout ce qui concerne la fusion des bureaux de poste et des bureaux télégraphiques. La combinaison va, dès lors, pouvoir fonctionner prochainement.

Un arrêté suspend le conseil municipal de Toulouse ; il est motivé par les deux considérants suivants :

Attendu que, dans sa séance du 11 février, le conseil municipal de Toulouse a pris une délibération dans laquelle, à propos des distributions de secours dont l'administration municipale était jusqu'alors chargée, a cru pouvoir faire une distinction entre l'administration ancienne et nouvelle ; que notamment il a déclaré que la loi du 20 janvier 1874, en changeant le mode de dénomination des municipalités changeait aussi le mode de caractère et qu'elle en faisait les représentants du pouvoir auprès des électeurs ;

Attendu qu'une pareille appréciation ne tend à rien moins qu'à contester la qualité de représentants légaux des communes à des magistrats municipaux nommés en vertu de la loi, qu'elle est donc en réalité une protestation contre la loi précitée en même temps qu'une marque d'injurieuse méfiance contre la municipalité nouvellement nommée.

LA LUNE ROUSSE.

La lune rousse est celle qui suit, chaque année, la lunaison de l'équinoxe du printemps.

On lui donne le nom de lune rousse, parce qu'on assure, dans les campagnes, que les jeunes pousses des plantes et des bourgeons exposés par un ciel serein à sa lumière sont roussies et même gelées, bien que le thermomètre, dans l'atmosphère, se maintienne à plusieurs degrés au-dessus de zéro.

Wels et Arago ont voulu disculper la lune rousse de ce méfait, et ils ont attribué le phénomène au mélange des effluves qui s'opère entre l'air et la terre diversement échauffés, c'est-à-dire à l'équilibre de température, qui tend à s'établir entre le sol froid au degré de glace et l'atmosphère échauffée de plusieurs degrés de chaleur.

Mais là ne s'arrête pas les accusations portées contre la lune rousse ; on est dans l'habitude de suspecter tout ce qui vient d'elle, par ce qu'on dit qu'elle ne donne pas de temps sec sans gelée, et de temps humide sans grêle. Il est surtout à remarquer que c'est à l'époque de

cette lune que surviennent les variations brusques de température et ces ondées glaciales, souvent mêlées de grêle, auxquelles on a donné le nom de giboulées.

Il est certain que les personnes et les choses, lorsque la lune rousse survient, sont sujettes à un état critique attribué aux variations météorologiques et au renouvellement radical de la saison, qui ramène dans nos climats la chaleur absente et qui réveille la nature entière de sa torpeur.

La lune rousse commencera le 16 avril prochain à une heure 43 minutes du soir et finira le 15 mai.

AVIS. — Il s'est perdu lundi, à la foire de Catus, une paire de bœufs rouges avec leur joug et un parapluie bleu sur la tête, de la valeur de 1,000 fr. S'adresser à M. le maire d'Espère.

Labastide-Murat, 14 avril 1874.

Monsieur le Rédacteur,

Retenu dans le Lot jusqu'au 16 avril, par suite d'opérations nombreuses, je vous prie d'informer le public que les demandes peuvent m'être adressées jusqu'à cette date, poste restante, à Cahors.

Agréer, etc.

LÉON HOLTZ,

Ingénieur civil hydroscopie.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 13 avril.

Bœufs, 4 fr. 50 à 4 fr. 86 ; Vaches, 1 fr. 26 à 1 fr. 70 ; Taureaux, 1 fr. 25 à 1 fr. 50 ; Veaux, 1 fr. 40 à 2 fr. 25 ; Moutons, 1 fr. 90 à 2 fr. 14 ; Porcs gras, 1 fr. 24 à 1 fr. 52 ; Porcs maigres, 1 fr. 24 à 1 fr. 32. Vente lente et difficile.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Dernières nouvelles

Des nouvelles très importantes nous arrivent de Paris. Il était impossible que le gouvernement tolérât plus longtemps les attaques et les violences des ultras de la légitimité et de l'impérialisme.

Le ministère, sous la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon, a pris les résolutions suivantes dans la journée de dimanche :

1^o Un communiqué a été adressé à l'Union, au sujet de ses attaques contre les pouvoirs que le maréchal de Mac-Mahon tient de l'Assemblée ;

2^o Un communiqué est également adressé à la Liberté pour des attaques de même nature, et en particulier pour une lettre de M. Emile Ollivier publiée dans ce journal ;

3^o Une circulaire a été expédiée aux procureurs-généraux par M. Depeyre, garde des sceaux, ministre de la justice, pour les inviter à traduire devant les tribunaux tout journal qui, à l'avenir, se permettrait d'attaquer les pouvoirs que le Maréchal tient de l'Assemblée.

Nos lecteurs connaissent l'attitude illégale de l'Union, organe de MM. Dahirel de Franclieu et autres. Cette feuille ne cessait de contester l'autorité du Maréchal, et de demander que l'Assemblée nationale, à son retour, renversât l'abri sous lequel la société française cherche à se refaire et à se relever.

La lettre de M. Emile Ollivier, publiée par la Liberté et également condamnée par le ministère, représente les idées des ultra-bonapartistes. Voici en quels termes elle était jugée par le Français :

La Liberté publie une lettre de M. Emile Ollivier où celui-ci conclut au plébiscite, et refuse absolument à toute Assemblée le pouvoir constituant. Il y a là comme un écho des sophismes de Rousseau et des Montagnards sur le gouvernement direct du peuple, sophismes qui ont été trop souvent réfutés

par les grands libéraux pour qu'il soit besoin d'y revenir. Décider par plébiscite tout ce qui peut être ainsi décidé, et, pour le reste, procéder par mandat impératif, telle est l'aimable et intelligente démocratie dont M. Ollivier nous offre la perspective.

La circulaire de M. Depeyre est le fait capital dans les résolutions qui viennent d'être prises. Nous la publierons dans notre prochain numéro.

On voit, par ces nouvelles, combien le Journal du Lot se trouve complètement d'accord avec le gouvernement, dans la politique qu'il suit avec la ferme conviction de défendre les vrais intérêts du pays.

Dépêches Télégraphiques

Bayonne, 10 avril, 4 h. 50 soir.

Un corps de 5,000 carlistes a coupé les derrières de l'armée du Nord et toutes les communications avec Madrid. Télégraphes, routes, chemins de fer tout est intercepté.

Paris, 13 avril.

Une dépêche officielle carliste, d'Abanto, dit que le maréchal Serrano a adressé à Don Carlos, par l'intermédiaire du général Elio, une proposition d'arrangement, laquelle a été définitivement repoussée.

Paris, 14 avril.

On paraît très décidé dans les régions gouvernementales à appliquer, rigoureusement au besoin, la circulaire Depeyre. En ce qui concerne les bruits de divergence entre MM. Depeyre et de Larcy et les autres ministres au sujet de l'interprétation à donner au Septennat, il est à remarquer que la circulaire Depeyre en est le démenti catégorique.

Bourse de Paris

Paris, 14 avril 1874

Rente 3 p. % 59,57 — 4 1/2 p. % 85,25 — 5 p. % 95,20

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité de service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,

A. LAYTOU.

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

Prix de l'abonnement.

Edition sans Gravures coloriées :

Paris : Un an, 8 fr. — Six mois, 5 fr. — Trois mois, 3 fr. Départements : Un an, 10 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

Edition avec gravures coloriées :

Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr. Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

Annonces

Crédit foncier de France.

Emission à 440 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

LA MODE ILLUSTRÉE.

Quatorze ans d'une prospérité dont aucun exemple analogue ne s'était encore produit, ont prouvé que la Mode illustrée est un journal indispensable aux femmes de toute condition, puisqu'elle enseigne la véritable élégance, et la met à la portée de toutes les fortunes en publiant chaque année 500 patrons en grandeur naturelle, de forme excellente, et accompagnés d'explications si claires et si minutieuses, que la femme la plus inexpérimentée, ne peut manquer de réussir, en faisant ses vêtements d'après ces patrons.

Tous les travaux ayant une utilité pratique, comme tous les travaux d'agrément, remplissent tour à tour les 52 numéros que la Mode illustrée publie chaque année.

Un numéro par semaine. — Deux planches de patrons par mois. — Romans choisis de façon à pouvoir être lus par toute la famille. — Articles d'éducation. — Conseils concernant l'ameublement,

la tenue du ménage, etc., etc. sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie à l'Administration, rue Jacob, 56.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot frères, fils et C^e, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste; mais dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les Départements :

1^{re} édit. : 5 mois 3 f. 50; 6 mois 7 f. »; 12 mois 14 f. »
4^e — 5 mois 7 f. »; 6 mois 13 f. 50; 12 mois 25 f. »

S'adresser également dans les Librairies des départements.

Sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine : Théâtre-Français acte premier du Sphinx, drame de M. Octave Feuillet; la famine au Bengale; laboureurs indous, mode d'irrigation des terres; les noces du tigre dans l'Inde anglaise; un mariage dans la Basse-Alsace, scènes diverses; la Semaine sainte; le remords de Judas; les mines de diamants au Cap de Bonne-Espérance; ouvriers indigènes, travaux des foilles; le couvent sous les armes; souvenir de la guerre d'Espagne en 1811; une école de jeunes filles à Pékin. — Rébus, problèmes d'échecs.

Vals. — Sources : Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdelaine, Dominique.

Les expéditions directes se font par caisses de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 fr. Il suffit d'écrire à la Société générale des eaux minérales à Vals (Ardèche). — Détail dans toutes les villes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 7^{me} livraison (11 Avril 1874). — TEXTE : La fille de Carilès, par madame Colomb. — Les petits, Ernest Menault. — La terre de servitude, par Henry Stanley. — Le chemin de fer Pacifique, par P. Vincent. — Les langues vivantes, par J. Assézat. — Le condamné oublié.

DESSINS par Adrien Marie, Mesnel, Riou, Théron, Émile Bayard.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

LIBRAIRIE ET HACHETTE C^{ie}

boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 6^{te} fascicule, MAR à MÉD, est en vente.

Les pianos de PHILIPPE HERZ, neveu et C^{ie}. PLEYEL, et autres facteurs renommés, sont loués à 12, 15 fr. par mois et au-dessus, chez J. ROUGET, rue St Pantaléon, 5, à Toulouse. Grand abonnement à la lecture musicale.

LES MODES DE LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DE LA FAMILLE

publie chaque Samedi un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume

composé de :

- 52 Numéros illustrés.
- 52 Gravures coloriées à l'aquarelle dont 12 à neuf figures, 36 à trois figures, et 4 représentant des ouvrages de fantaisie.
- 24 Planches avec 400 patrons en grandeur naturelle.
- 3,000 Gravures noires intercalées dans le texte.
- Chronique de la mode, Courrier de Paris, nouvelles et Variétés instructives et morales.

Prix de l'abonnement.

Édition sans Gravures coloriées :

Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr.

Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

Édition avec Gravures coloriées :

Paris : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr.

Départements : Un an, 27 fr. — Six mois, 15 fr. — Trois mois, 8 fr.

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1^{er} DE CHAQUE MOIS.

Pour s'abonner, il suffit d'envoyer un mandat sur la Poste à l'ordre de M. le Directeur des Modes de la Saison, 51, rue Vivienne, à Paris.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

L'ANNUAIRE DU LOT de 1874

Contenant le résumé des Conférences faites par M. DUBREUIL, sur l'entretien des vignobles du Lot.

Prix : 2 fr.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN.
GRAINES DE TOUTE SORTE.

chez **CONTOU**, boulanger,
rue St-James, à Cahors.

PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN

VEGETALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B^{te} de 30 pil. : 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

A VENDRE

A TRÈS BON MARCHÉ
Une grille de tombe simple, en fer carré, en très bon état, nouvellement descellée.
S'adresser à M. Dubois, serrurier, rue St-James, quai Ségur.

AVIS.

Un homme capable et très sûr demande à gérer une propriété d'une certaine importance.
S'adresser au bureau du Journal.

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la

QUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r. PATISSON

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de gouttes et les affections rhumatismales de toute espèce. — En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez, M. J. Duc fils, à Cahors.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES
PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETTE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions. Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

BOUQUETS
D'ÉGLISES.
BOUTONNIERS
de
FÊTES
de
MARIAGES



MARIE BLANC
FLEURISTE A CAHORS
Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brassards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis. Garnitures de fleurs pour modistes. Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.

A CÉDER

DE SUITE

UN MAGASIN DE BOUCHERIE

Bien achalandé, position exceptionnelle, clientèle choisie, local des mieux aérés.

S'adresser à M. J.-B. MAZELIÉ, marchand boucher, à Castelnau-Montastruc (Lot).

HÔTEL DES AMBASSADEURS.

SOULIÉ

Sellier et Carrossier, à Cahors.

Carrosserie, Sellerie fine, Articles de voyage et d'écurie, Chapelières pour dames, Fouets, Cravaches, Lanternes riches et ordinaires, Harnais de carrosses et de cabriolets, Couvertures de cheval et de voyage. Dépôt de lanternes à pétrole et de tondeuses pour chevaux. Atelier de forge, Charrognage, Peintures, et Menuiseries. Voitures en tous genres, confectionnées d'avance et sur Commande. Voitures d'occasion.

Le sieur Soulié a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de mettre à sa disposition une vingtaine de Voitures toutes neuves, plus des voitures très légères à 2 ou à 4 places, d'occasion, plus 1 coupé neuf, 1 calèche d'occasion remise à neuf; le tout vendu à des prix réduits.

(Voitures d'enfants assorties)

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON

AUBERGE bien achalandée, sise rue LESTIEU, à Cahors.
S'adresser au sieur POUJOL qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

A VENDRE

la plus ancienne

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne).

S'adresser à MM. Garrigues et Caillaillé.

A LOUER

(En totalité, ou en partie)

UNE MAISON DE CAMPAGNE,

Avec JARDIN et VIGNE

Propriété très-agréablement située, à CABAZAC, à côté de Cahors, en face de la Gare. — Coup-d'œil magnifique, dominant la ville.

S'adresser à M^{me} veuve Sophie GUILHOU, petite Chartreuse; A M. Emile GUILHOU, au café Ville-Nouvelle, à la Gare; A MM. LUGAN et LESCALE, notaires.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.